



rétrogradation déguisée

Par **jadaud**, le **10/11/2010** à **07:09**

de 1995 à 2001 j'avais comme fonction : assistant fonctionnel
en 2002 après un changement de nom de l'entreprise, j'ai signé un avenant à mon contrat qui si mon indice ne changeait pas, le nom de ma fonction (sans changement dans mon travail) était devenu assistant de gestion. J'ai signé puisque pour moi rien ne changeait.
Mais je me rends compte aujourd'hui que c'était une rétrogradation déguisée, puisque ensuite des personnes en assistant fonctionnel pouvaient prétendre alors à 10 points de plus que moi, et maintenant que les statuts doivent changer à 40 points. Ils sont pourtant contents de mon travail, ils n'arrêtent pas de dire que j'en fais de trop. Alors..... De plus j'ai une collègue qui est décédée depuis juin et elle n'est toujours pas remplacée.
Comment en faire moins. Est-ce légal de faire cette rétrogradation déguisée.

Par **P.M.**, le **10/11/2010** à **12:44**

Bon jour,
De toute façon, l'avenant remontant à 8 ans, c'est au-delà de la prescription de 5 ans...
Si vous avez des éléments pour faire valoir une revalorisation du salaire, elle pourrait avoir un effet rétroactif dans cette limite de 5 ans...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence, d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...